

## SQY : Conseil communautaire de vendredi 16 février 2018

### Séance de 20h30 à 22h30 - 19 points à l'ordre du jour.

#### ● ADMINISTRATION GENERALE :

1 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Remplacement de conseillers communautaires dans les commissions suivantes :

**Environnement et Travaux et Qualité de Vie Solidarité.**

- Procéder à la désignation d'un conseiller communautaire en respectant le principe de la représentation proportionnelle dans chacune des commissions suivantes :
- Commission Qualité de Vie Solidarité
- Environnement et Travaux

**Notre vote : Abstention.**

2 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally au titre des communes des Clayes-sous-Bois et de Villepreux.

Désignation de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally au titre des communes des Clayes-sous-Bois et de Villepreux.

**Notre vote : Abstention.**

3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte HYDREAULYS et du SMGSEVESC suite à la démission d'une élue communautaire.

Désignation d'un représentant titulaire de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat Mixte HYDREAULYS, en remplacement de Madame AUBRIET Armelle, démissionnaire.

Désignation d'un représentant titulaire de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Syndicat Mixte SMGSEVESC, en remplacement de Madame AUBRIET Armelle, démissionnaire.

**Notre vote : Abstention.**

4 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Création du Centre Hospitalier de Plaisir suite à la fusion du Centre Hospitalier Jean Martin Charcot et de l'Hôpital gériatrique et médico-social de Plaisir-Grignon - Désignation des représentants de SQY au sein du Conseil de surveillance.

Désignation de représentants de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Plaisir.

**Notre vote : Abstention.**

#### ● ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines :

1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Mise à disposition d'un agent auprès de la Société ELIOR ENTREPRISES.

Mise à disposition un agent auprès de la Société Elior Entreprises à compter du 13 avril 2018 jusqu'au 12 avril 2020 inclus.

Approbation des modalités financières de remboursement par la Société Elior à Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Notre vote : Pour.**

#### ● DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement économique :

1 – Saint-Quentin-en-Yvelines - Pôle de l'innovation et de l'entrepreneuriat SQY Cub - Modifications de la convention type.

- Approuver la nouvelle convention type entre Saint-Quentin-en-Yvelines et le porteur de projet fixant les tarifs d'accompagnement et d'hébergement suivants :

##### **1. Accompagnement :**

7 200 €TTC/an pour les sociétés créées en dehors du territoire Saint-Quentinois 3 600 €TTC/an pour les sociétés créées sur le territoire Saint-Quentinois

Il est précisé concernant la prestation d'accompagnement que :

- l'accompagnement sera payable à la date d'anniversaire du contrat à terme échu, au terme de 2 années d'accompagnement (en cas de sortie avant ce terme, le montant dû restera calculé au prorata temporis du temps d'incubation et exigible à la date de sortie du dispositif d'incubation).
- En cas de non création d'une société par le porteur à l'issue du dispositif d'incubation, la prestation d'accompagnement ne sera pas due sauf si dans un délai de 3 années après la fin de l'incubation, le porteur crée une société de même objet social. Il s'oblige alors à informer SQY et à régler la prestation d'accompagnement due.

## **2. Hébergement :**

Pas de changement par rapport à la convention initiale.

1 800 €TTC/an pour un espace de travail en open space, 200 €TTC/an par m<sup>2</sup> pour un bureau fermé.

**Notre vote : Abstention.**

## **• DEV ECO ET ENSEIGNEMENT SUP – Emploi – Insertion Professionnelle :**

### **1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Adoption de la programmation 2018 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et de son nouveau plan de financement.**

Adoption la programmation 2018 du PLIE et son nouveau plan de financement pour un montant total de 942 621,30 € dont 471 310,65 € (50%) sont cofinancés par le Fonds Social Européen.

**Notre vote : Pour.**

### **2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Approbation de conventions de partenariat avec TV 78, pour la production, le financement et la diffusion d'une émission dans le domaine économique et d'une émission dans le domaine de l'emploi - Année 2018.**

Approbation la convention de partenariat entre Saint-Quentin-en-Yvelines et TV 78 pour la production et la diffusion d'une émission dans le domaine de l'économie pour un montant fixé forfaitairement à 2 100 € TTC par numéro, et un montant annuel de 31 500 € TTC (15 numéros de janvier à décembre 2018).

Approbation la convention de partenariat entre Saint-Quentin-en-Yvelines et TV 78 pour la production et la diffusion d'une émission dans le domaine de l'emploi pour un montant fixé forfaitairement à 2 194,50 € TTC par numéro, et un montant annuel de 32 917,5 € TTC (15 numéros de janvier à décembre 2018).

**Notre vote : pour.**

## **• AMENAGEMENT ET MOBILITES – Mobilités et transports :**

### **1 - Saint Quentin en Yvelines - Modification du règlement de la gare routière Paul Delouvrier (RD 10) à Montigny-le-Bretonneux en vue d'accueillir des lignes de transport régulier interurbain par autocar - Instauration d'une redevance pour ces lignes de transport régulier interurbain par autocar.**

Fixation d'une redevance au départ à 2,5 € pour les lignes de transport régulier interurbain par autocars librement organisés en passage en gare routière Paul Delouvrier (RD 10) à compter du 9 février 2018.

Adoption du nouveau règlement d'exploitation de la gare routière Paul Delouvrier (RD 10) qui s'applique à tous les transporteurs utilisateurs de l'équipement.

**Notre vote :Pour.**

## **• AMENAGEMENT ET MOBILITE – Aménagement du territoire :**

### **1 - Saint Quentin en Yvelines - La Verrière - ZAC Gare - Bécannes - Orientations stratégiques de programmation - Réactivation du processus d'urbanisation du secteur Gare-Bécannes-Agiot.**

Saint-Quentin-en-Yvelines portera et réalisera en régie directe la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Gare Bécannes à La Verrière. Afin de satisfaire aux attentes de la commune de La Verrière et de SQY un Comité de Pilotage « ZAC Gare- Bécannes-Agiot », présidé par le Président de SQY et/ou la Vice-présidente en charge de l'Aménagement, avec Mme la Maire de La Verrière en Vice-Présidence, sera mis en place.

La commune de La Verrière pourra se faire accompagner par une mission d'AMO.

La commune de La Verrière et SQY confirment qu'elles souhaitent poursuivre les études en intégrant ces nouvelles orientations avec l'objectif d'un dossier de réalisation dans les meilleurs délais.

Pour satisfaire ces objectifs, les élu(e)s de SQY s'engagent à délibérer, pour lancer le processus de réalisation des études préalables et fixer les modalités de la concertation, au plus vite et en tout état de cause au cours du 1er semestre 2018.

**Notre vote : Abstention.**

**Nous avons fait valoir que nous faisons pleinement confiance aux élus de La Verrière pour définir dans le consensus ou pas les projets d'avenir de leur commune.**

**Toutefois lorsqu'un projet comme celui-ci vise à doubler la taille de la commune (1.800 logements et 6.000 habitants ainsi que 80.000 m<sup>2</sup> d'activités en plus) il importait d'en analyser les conséquences sur les communes voisines dont Maurepas. Or, l'étude d'impact environnemental s'est arrêtée aux limites de La Verrière et a apporté des réponses peu crédibles et bâclées aux questions de mobilités et de pollution. Il convient de la refaire entièrement et de consulter la commune de Maurepas .**

## **2 - Elancourt - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°2 - Modalités de la mise à la disposition du public.**

Avis favorable à la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Elancourt approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 1er juillet 2010 et modifié successivement le 29 mars 2012, le 1er octobre 2015, dans le but de prendre en compte un souhait d'évolution marginale afin de permettre une insertion du bâti plus harmonieuse avec les programmes alentours et de correspondre aux normes d'usage ;

Précise que le dossier du projet de modification simplifiée et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations du public seront mis à disposition du public du lundi 12 mars au vendredi 13 avril 2018 inclus en Mairie d'Elancourt, Place du général de Gaulle, 78990 Elancourt, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes aux jours habituels d'ouverture au public de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;

Précise que les modalités de ladite mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition au moyen :

- d'un affichage de la délibération portant organisation de ladite mise à disposition, au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie d'Elancourt pendant toute la durée de la mise à disposition du public,
- d'un avis d'information au public inséré dans au moins 1 journal régional ou local diffusé dans le département et placardé dans l'ensemble des panneaux municipaux d'affichage de la commune et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pendant toute la durée de la mise à disposition du public ;

Préalablement à ladite mise à disposition, le projet de modification simplifiée aura été notifié aux personnes publiques associées concernées, et que, le cas échéant, leurs observations seront jointes au dossier mis à disposition du public.

A l'issue de ladite mise à disposition, le Président de la Communauté d'agglomération en présentera le bilan devant le conseil communautaire.

**Notre vote : Pour.**

## **• AMENAGEMENT ET MOBILITE – Habitat :**

### **1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de SQY.**

Approbation d'une dérogation à la durée réglementaire de séjour de cinq mois dans les aires d'accueil de passage des gens du voyage de Saint-Quentin-en-Yvelines pour motif de dépendance (perte d'autonomie, suivi médical régulier).

Adoption du règlement intérieur des aires d'accueil de passage des gens du voyage de Saint-Quentin-en-Yvelines tenant compte de cette dérogation.

**Notre vote : Pour.**

## **• ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Patrimoine Bâti Communautaire :**

### **1 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Pacte financier - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Magny-les-Hameaux.**

Approbation du montant du fonds de concours à verser à la commune de Magny-les-Hameaux d'un montant de 162 284,50 € plafonné à 50 % du montant restant à sa charge au titre des travaux décrits ci-dessus.

Ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement financier.

**Notre vote : Pour.**

### **2 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Pacte financier - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Guyancourt.**

Approbation du montant du fonds de concours de 698 399 € à verser à la commune de Guyancourt au titre de la dotation 2018 dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire Lurçat.

Ce fonds de concours sera versé selon les conditions du pacte financier.

**Notre vote : Pour.**

### **3 - Saint-Quentin-en-Yvelines - Réaménagement du mail des Saules - Attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la commune de Guyancourt.**

Approbation du montant du fonds de concours exceptionnel à verser à la commune de Guyancourt d'un montant maximum de 500 000 € dans le cadre du réaménagement du mail des saules, plafonné à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de la commune.

Ce fonds de concours sera versé selon les conditions suivantes :

-Versement de 50 % sur production de l'ordre de service de démarrage des travaux.

-Versement du solde, sur production du certificat d'achèvement des travaux, du plan de financement définitif de l'opération et de l'état récapitulatif des dépenses visé par le trésorier public.

**Notre vote : Pour.**

- **ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX – Eau – Assainissement – Milieux Aquatiques :**

1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest au syndicat mixte HYDREAULYS.**

Approbation de l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, pour le territoire des communes de Marnes-La-Coquette, Ville d'Avray, Sèvres et Chaville, au sein du Syndicat mixte à la carte HYDREAULYS.

**Notre vote : Contre.**

2 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles.**

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles.

**Notre vote : Contre.**

3 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Approbation de la modification des statuts du Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents.**

Approbation de la modification des statuts du Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents.

**Notre vote : Abstention.**

- **QUALITE DE VIE ET SOLIDARITE – Sport :**

1 - **Saint-Quentin-en-Yvelines - Trophée des Entreprises - Conventions de partenariats et de mécénats et fixation des tarifs.**

Approbation de la convention type de partenariat avec les entreprises et les associations dans le cadre du Trophée des Entreprises.

Approbation du contrat type de mécénat avec les entreprises et les associations dans le cadre du Trophée des Entreprises.

Fixation des tarifs.

**Notre vote : Pour.**

**Bilan : 10 Pour (soit 53%) ; 2 Contre (soit 10 %) ; 7 Abstentions (soit 37%).**

**Michel CHAPPAT**

**Conseiller communautaire représentant l'Opposition municipale de Maurepas.**